

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 18^e jour du mois de février 2025 à 19h30 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames, Gilles St-Amand, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, Ginette Sheehy et Audrey Charron-Brosseau.

Monsieur François Thibault, conseiller est absent, absence motivée (motif personnel).
Madame Audrey Charron-Brosseau, conseillère assiste à distance en raison de maladie.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h30, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions**
- 4. Suivi et adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Séance ordinaire du 14 janvier 2025
- 5. Mot du maire et des conseillers**
- 6. Administration**
 - 6.1 Ratification des déboursés
 - 6.2 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes et mandat pour enchérir lors de ladite vente.
 - 6.3 Renouvellement du forfait téléphonique d'assistance juridique pour l'année 2025.
 - 6.4 Ratification du contrat d'inspection de l'isolation du 206, rue Principale.
 - 6.5 Autorisation de signature de la politique d'entente d'utilisation des infrastructures sportives, récréatives et culturelles avec le Centre de Services Scolaire des Laurentides.
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1
- 8. Transport (travaux publics)**
 - 8.1 Programme d'entretien du réseau routier local – attestation de l'utilisation de la subvention de 193 548\$.

- 9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)**
 - 9.1
- 10. Santé et bien-être**
 - 10.1
- 11. Urbanisme, Environnement et Développement**
 - 11.1 Recommandation de la municipalité en regard à la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) lot 6 214 503.
- 12. Loisirs et Culture**
 - 12.1 Renouvellement de l'adhésion à Culture Laurentides (135.00\$).
- 13. Varia**
 - 13.1
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

RÉSOLUTION 14-25

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 15-25

4.1- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay 2et résolu :

Que le greffier-trésorier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 01-25 à 13-25 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5- MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

6- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 16-25

6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier-trésorier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Des comptes payés, chèques numéro 12248 à 12253 inclusivement au 18/02/2025 pour un montant de 8 319.66\$, des comptes à payer chèques numéro 12254 à 12255 inclusivement au 18/02/2025 au montant de 1 143.43\$, des salaires payés numéro 501209 à 501244 inclusivement pour un montant de 25 811.63\$, des prélèvements payer numéro 666 à 686 inclusivement pour un montant de 64 816.76\$ ainsi que des prélèvements payer numéro 687 à 697 inclusivement pour un montant de 11 678.18\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12248	Ministre du Revenu du Québec	Sommaire relevé 1 - année 2024	248.91\$
12249	Bélanger Angélique	Frais de déplacement	95.04\$
12250	CRSBP des Laurentides	Contribution 2025 Volume perdu/abîmé - PEB	5 028.91\$
12251	Page Johanne	Remboursement frais de non-résident 2024	100.00\$
12252	Lapierre Samuel	Frais de déplacement	54.28\$
12253	Les Équipements de bureau des Laurentides inc.	Contrat de service photocopieur du 13/12/24 au 12/12/25 - Noir & Couleur Contrat de service photocopieur ajustement 2024 - Noir & couleur	2 792.52\$
TOTAUX CHÈQUES			8 319.66\$
501209 - 501244	Employés	Salaires janvier 2025	25 811.62\$
666	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective janvier 2025	4 767.00\$
667	Bell Mobilité	Cellulaires janvier 2025	543.08\$
668	CNESST	Avis de cotisation	20.58\$
669	Équipe Laurence	Service ingénierie - TECQ 2019-2023	413.91\$
670	Eurofins Environex	Analyses d'eau janvier 2025	157.80\$
671	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux janvier	302.48\$
672	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville décembre 2024 & janvier 2025	3 200.90\$
673	Ministère du Revenu du Québec	DAS janvier 2025	11 317.81\$
674	MRC des Laurentides	Constat règlement systèmes d'alarme - octobre à décembre 2024	30.00\$
675	Receveur général du Canada	DAS janvier 2025	3 223.54\$
676	Receveur général du Canada	DAS janvier 2025	906.91\$
677	Energies Sonic inc.	Diesel, essence, huile à chauffage	9 379.87\$
678	Telus Healt (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention janvier 2025	104.04\$
679	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Ouverture dossiers cour municipale novembre 2024	431.16\$
680	Bell Mobilité	Cellulaires février 2025	228.62\$

681	Librairie Carpe Diem	Livres	525.10\$
682	Telus Healt (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention février 2025	104.04\$
683	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Frais annuel 2025 affiliation cour municipale	498.67\$
684	Ville de Mont-Tremblant	Quote-part 2025 services incendie - 1er versement	22 289.00\$
685	Caisse Desjardins Mont-Tremblant	Intérêts prêt aqueduc	3 990.91\$
686	Caisse Desjardins Mont-Tremblant	Intérêts prêt réfection hôtel de ville	2 381.34\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			90 628.38\$
TOTAL			98 948.04\$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12254	Brébeuf Mécanique de procédé inc.	Manchons de réparation	698.48\$
12255	Graphica Impression inc.	Enveloppes pour avis et comptes Enveloppes personnalisées	444.95\$
TOTAUX CHÈQUES			1 143.43\$
687	Centre Canin Le Refuge	Chat errant	155.22\$
688	Gilbert P. Miller & Fils ltée.	Machineries, pierre concassée, bloc de ciment	5 352.61\$
689	Hamster	Papier, cartouche imprimante, pinces repliables, porte-clé, index, stylos, surligneurs, correcteurs, boîtes de classement, post-it, tranche, plastifieuse, pochettes à plastifier, papier à main	1 129.64\$
690	Imprimerie Léonard inc.	Manteau haute visibilité orange	332.86\$
691	Machineries Forget	Pièces 6 roues & 10 roues	589.38\$
692	Pièces d'Auto P.B. Gareau	Pièces frein, phare, raccords, boyau hydraulique, adaptateurs, ensemble outils, acétylène	2 007.54\$
693	Pilon & Ménard, Huissiers de justice inc.	Remise documents	155.07\$
694	Purolator inc.	Frais de transport	20.74\$
695	Services Informatiques des Laurentides inc.	Re-installation licence PG	34.49\$
696	La Coop Fermes du Nord	Chlore	127.56\$
697	Visa Desjardins	Crème à café, café, courrier recommandé, timbres, trépied, pièces tracteur, boîte à clés, support pour portable, abonnement mensuel zoom	1 773.64\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			11 678.75\$
TOTAL			12 822.18\$

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu’il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative.

RÉSOLUTION 17-25

6.2 VENTE D’IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET MANDAT POUR ENCHÉRIR LORS DE LADITE VENTE

CONSIDÉRANT QUE des taxes ainsi que d’autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité d’Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d’Huberdeau désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la vente des immeubles en défaut de paiement de taxes se tiendra le 5 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d’Huberdeau a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l’adresse exacte du propriétaire et l’aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier de la Municipalité d’Huberdeau a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 5 juin 2025 conformément à l’article 1022 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier de la Municipalité d’Huberdeau doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l’état conformément à l’article 1023 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

QUE le conseil municipal approuve l’état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions suivantes :

MATRICULE :	LOT :	EMPLACEMENT
1293-34-2772	6 215 127	Chemin Brosseau
1793-66-4561	6 214 442	162, rue du Fer-à-Cheval

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe, soit mandaté (e) à représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement des taxes, laquelle aura lieu le 5 juin 2025, afin d’enchérir ou d’acquérir les immeubles, s’il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu’un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d’un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l’article 1038 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27-1.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 18-25

6.3 RENOUVELLEMENT DU FORFAIT TÉLÉPHONIQUE D’ASSISTANCE JURIDIQUE POUR L’ANNÉE 2025

ATTENDU QUE la firme PDF Avocats nous a fait parvenir par courriel le 27 janvier 2025, une proposition pour le renouvellement du forfait téléphonique d’assistance juridique au montant de 500\$ plus taxes pour l’année 2025;

ATTENDU QUE la proposition reçue mentionne que les tarifs demeurent les mêmes que ceux de l’année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement du forfait d’assistance juridique téléphonique pour l’année 2025 au montant de 500\$ plus taxes, avec la firme PDG Avocats.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 19-25

6.4 RATIFICATION DU CONTRAT D'INSPECTION DE L'ISOLATION DU 206, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QU'afin de planifier les travaux de réfection requis sur le bâtiment situé au 206, rue Principale, une inspection de l'isolation est requise;

ATTENDU QU' afin d'accélérer le procédé le directeur général a accordé un mandat d'inspection à Duro Toit, contrat 59345-S62570 au montant de 3 139.08\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil ratifie par cette résolution, l'octroi du mandat d'inspection accordé à Duro Toit selon la proposition numéro 59356-S62570 daté du 13 janvier 2025 au montant de 3 139.08\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 20-25

6.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA POLITIQUE D'ENTENTE D'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET CULTURELLES AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et le Centre de Services Scolaire des Laurentides (CSSL) reconnaissent les avantages d'une collaboration entre les deux organismes pour une utilisation rationnelle des infrastructures sportives, récréatives et culturelles et consentent à les mettre à la disposition de la population dans le cadre des missions respectives des deux organismes, pour la clientèle municipale d'une part et la clientèle des écoles situées sur le territoire de la municipalité d'autre part;

CONSIDÉRANT QU' afin d'établir les modalités relatives à ce partage d'infrastructure la signature d'un protocole d'entente est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil autorise le maire, Monsieur Benoit Chevalier et le directeur général, Monsieur Michael Doyle à signer le protocole d'entente d'utilisation des infrastructures sportives, récréatives et culturelles pour et au nom de la Municipalité avec le Centre de Services Scolaire des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLUTION 21-25

8.1 PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – ATTESTATION DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION DE 193 548\$

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 193 548\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la Municipalité d'Huberdeau informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)

10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 22-25

11.1 RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ EN REGARD À LA DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPATQ) LOT 6 214 503

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par les propriétaires du lot 6 214 503 pour que soit autorisée une utilisation à une fin autre que l'agriculture de leur lot, soit d'y construire une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 214 503, possédant une superficie de 2.562 hectares, ne permettrait pas à un agriculteur de vivre décemment d'une production agricole;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 214 503 n'est pas actuellement utilisé à des fins d'agricultures, étant majoritairement boisé et constitué notamment de bouleau, d'épinettes et de peupliers faux-trembles;

CONSIDÉRANT QU'une portion importante du lot 6 214 503 est localisée dans une zone d'inondation de grands courants identifiée sur la cartographie de la zone d'intervention spéciale ZIS-Annexe 2 et arrêté ministériel publié le 30 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE seul le lot localisé au nord est utilisé à des fins d'agriculture, soit pour la production de foin;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 214 503 est bordé au sud et à l'est par la Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment agricole le plus près est localisé à environ 700 mètres du lot 6 214 503 et que, de ce fait, les inconvénients reliés aux activités agricoles seraient quasi inexistantes;

CONSIDÉRANT QU'un îlot déstructuré HU-04 issu d'une demande à portée collective déposée en 2010 par la MRC des Laurentides, est présent à l'ouest, limitrophe au lot 6 214 503 et que plusieurs résidences unifamiliales isolées y sont construites sur les lots constituant ledit îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a que peu souvent de terres à vendre sur le territoire de la Municipalité et que, celles mises en vente sont trop souvent inabordables pour la grande majorité des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la Municipalité d'Huberdeau informe la CPTAQ qu'elle est en accord avec cette requête et demande à la CPTAQ d'autoriser une utilisation à une fin autre que l'agriculture de leur lot, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 6 214 503.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 23-25

12.1 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CULTURE LAURENTIDES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à Culture Laurentides pour l'année 2025 au montant de 135.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13- VARIA

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 24-25

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

De clore la séance ordinaire du 18 février 2025, il est 19h52.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Michael Doyle,
Directeur général et greffier-trésorier.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.